

LE SIÈGE DE METZ

EN 1552

A

JOURNAL

DU

SIÈGE DE METZ

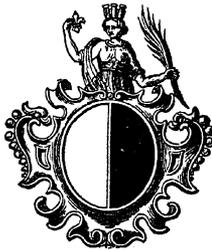
EN 1552.

Documents relatifs à l'organisation de l'armée de l'empereur
Charles-Quint, et à ses travaux devant cette place ; — Et description des
médailles frappées à l'occasion de la levée du siège.

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

Par M. F.-M. CHABERT

MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ, MEMBRE HONORAIRE DE LA
SOCIÉTÉ GRAND-DUCALE DE LUXEMBOURG, MEMBRE CORRESPONDANT
DES ACADÉMIES DU GARD, DE NANCY, ETC.



METZ

Typographie de ROUSSEAU-PALLEZ, Éditeur

IMPRIMEUR DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE

Libraire de l'Académie impériale

rue des Clercs, 14.

MDCCLVI

A

AVERTISSEMENT.

La défense de Metz contre Charles-Quint est un des plus beaux faits d'armes de l'histoire moderne. Nos chroniqueurs nous ont conservé le journal du siège et les noms des principaux généraux qui secondèrent François de Guise. Tout ce qui se rapporte à cette époque mémorable est de la plus haute importance.

Nous croyons faire une chose utile en offrant une édition nouvelle et complète de la relation du SIÈGE DE METZ EN 1552, PAR BERTRAND DE SALIGNAC, avec les gravures et le plan de la ville, *selon sa vraie proportion*. Pour notre publication, nous avons suivi l'édition qui fut imprimée sous les yeux même de l'auteur, un an après l'événement, et nous y avons joint la préface et les variantes de la réimpression de Collignon, avec le plan gravé par Sébastien le Clerc.

Un glossaire donne l'explication des principaux mots peu connus ou surannés qui se trouvent dans le livre de B. de Salignac.

M. le Puillon de Boblaye, général commandant l'école d'application du génie et de l'artillerie de Metz, a bien voulu nous mettre en possession de nouveaux documents du plus haut intérêt. Ces documents, extraits du bureau de l'ancienne Chancellerie impériale, sont actuellement déposés aux archives royales d'Espagne, dans la ville de Simancas.

Les copies transcrites avec le plus grand soin par M. Gautier, colonel du génie, commandant en second l'école de Guadalajara, et transmises par cet officier supérieur, suivant lettre d'envoi datée